

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48
Fax : 03.21.78.35.45



RE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 062-216205237-20260415-DEL_2026_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 14 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 08 avril 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DEFOOR donne procuration à Madame Christelle FELGUEIRAS
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Yannick PAPA est désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué communal auprès de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) a pour mission de représenter les communes auprès des concessionnaires qui exploitent les réseaux d'électricité et de gaz, en contrôlant leur activité afin de garantir un service public de qualité. Elle a également pour objectif de veiller à la modernisation et au développement du patrimoine électricité et gaz.

La FDE exerce encore un rôle de médiation. Ainsi, toute commune peut saisir la fédération d'un problème rencontré avec un concessionnaire.

La FDE 62 intervient en instance d'appel pour :

- Les coûts de raccordement
- Les coûts de déplacements de réseaux
- La qualité de fourniture d'électricité et de gaz
- La précarité énergétique (contrôle des engagements des concessionnaires)

Enfin, la fédération prend en charge l'intégralité du processus de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour les communes, de l'instruction du dossier à la vente.

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais, chaque commune membre procède à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la fédération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260415-DEL_2026_031-DE



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

☞ **Vote Pour 22**

Vote Contre 7

- De désigner Monsieur Yannick PAPA en qualité de délégué de la commune au sein de la FDE 62.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 15 avril 2026



Le Maire


Fabrice TREPCZYNSKI